

# LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Thème de l'édition 2019-2020  
(prolongé en 2020-2021)

"1940. Entrer en  
résistance.  
Comprendre, refuser,  
résister".

Contextualisation  
des documents d'archives

---

**WWW.TARN.FR**



**Archives départementales du Tarn**

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9  
Courriel : [archives.tarn@tarn.fr](mailto:archives.tarn@tarn.fr) | Tél. : 05 63 36 21 00  
<http://archives.tarn.fr>

# 1940 : comprendre

---

En octobre 1940, M. de Framond est désigné par le Maréchal Pétain pour rendre [un rapport d'ensemble sur la situation du département du Tarn](#) (**Doc. 1**). Dans ce contexte, différents rapports sont rédigés à son attention. Ils sont consignés dans les archives de la préfecture sous la cote 506 W 62.

En quoi cette petite liasse est-elle intéressante pour éclairer le terme «comprendre» ? Parce qu'elle montre à quel point le Maréchal Pétain est soucieux de connaître les points de vue de la population tarnaise sur la situation politique économique et sociale au 10 octobre 1940. Ces rapports abordent les causes de la guerre, l'armistice, la défaite ou les restrictions. Le Maréchal veut savoir quelles représentations les Tarnais ont sur son action et sa personne (le culte de la personnalité est un élément marquant de l'État français et de son caractère fascisant.) Or, se représenter quelqu'un, quelque chose d'une certaine manière, s'en faire une certaine idée, n'est-ce pas là, une définition du verbe comprendre ? Certains rapports sont généraux, d'autres circonscrits à un territoire (Mazamet, Carmaux), à une question particulière (Mémoire de l'archevêque d'Albi sur la question de l'enseignement public et privé) ou encore à un secteur d'activité (les mines de Carmaux). Le rapport général contient aussi quelques préconisations à l'égard du gouvernement. Dans le chapitre consacré aux « Actions dans l'ordre moral », le paragraphe intitulé « Mise hors d'état de nuire des agents de propagande subversive » fait état que « *L'œuvre d'épuration des administrations et des institutions à tous les échelons est unanimement réclamée.*

*On demande que le Gouvernement sache allier la méthode et la prudence, voire l'indulgence, avec la fermeté.*

*Mais il faut mettre « ceux qui refusent de comprendre » hors d'état d'exercer leur influence nuisible. »*

« *Ceux qui refusent de comprendre* »... Étaient-ce ceux qui, selon « une personnalité très avertie du journalisme tarnais » figuraient dans les 30% de personnes hostiles à l'égard de l'entourage du Maréchal et de son gouvernement ? Ces 30% dans lesquels sont listés : « *les fonctionnaires, les ouvriers syndicalistes rouges, les instituteurs et les bourgeois du Front populaire* » et qui seront mis à mal par l'État français (révocation, déchéance de nationalité, internement).

De quelles informations disposent les Tarnais pour se faire un avis sur la situation ? Ce sont tout d'abord les messages diffusés par la radio anglaise (**Doc. 2**) et les récits des réfugiés (**Doc. 3**) qui, lors de vastes campagnes d'évacuation ont quitté les zones occupées, dès septembre 1939. Dans une lettre du commissaire de police d'Albi adressée au préfet le 29 novembre 1940, ce dernier recense 2 047 étrangers dont 268 réfugiés (espagnols en majorité) résidant à Albi parmi une population de 30 293 habitants.

Il y a aussi la presse (**Doc. 4**) qui très tôt fait l'objet de censure et relaye systématiquement les discours et les visites du Maréchal. *La Revue du Tarn* publie ainsi, en exorde du volume

de 1941, trois discours du Maréchal Pétain accompagnés d'une photographie légendée « *le sauveur de la Patrie* » (**Doc. 5**).

Lorsque le Maréchal Pétain, héros de la Première Guerre mondiale, signe l'armistice le 22 juin 1940 ou obtient les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, il ne fait pas l'unanimité mais il peut s'appuyer sur sa grande popularité. Les lettres et autres délibérations adressées au Maréchal viennent en témoigner tout comme cet extrait de correspondance personnelle retranscrite par la Commission de contrôle postal d'Albi (**Doc. 6 et 7**).

Les opinions exprimées alors par la population sont-elles vraiment représentatives ? (**Doc. 8**). La population fait l'objet de contrôle et de surveillance. La prudence s'impose (**Doc. 9**).

Mais durant cette année 40, une des principales préoccupations de la population est le ravitaillement (**Doc. 10**).

Ainsi ces femmes de prisonniers de Mazamet s'adressant au préfet, le 24 août 1940 (**Doc. 11**)

Améliorer la situation économique du pays, et, de fait, les conditions de ravitaillement et œuvrer pour le retour des prisonniers sont autant de préoccupations affichées par l'État français pour justifier son engagement dans la collaboration avec l'Allemagne nazie.

Dans cette allocution du 30 octobre 1940 (**Doc. 12**), le Maréchal Pétain fait de la collaboration, résultat d'une volonté conjointe entre l'État français et l'Allemagne, une étape nécessaire de la renaissance du pays. Elle fait suite à la rencontre entre le Maréchal Pétain, accompagné de Pierre Laval (portrait dans La Croix du 11 août 1940) et Hitler le 24 octobre 1940 à Montoire (Loir-et-Cher). Cette rencontre lance officiellement la collaboration politique entre les deux pays.

Mais le pays était déjà engagé dans une collaboration administrative avec l'Allemagne, celle-ci était inscrite dans l'article 3 de l'armistice signé le 22 juin 1940 : "*Le gouvernement français invite toutes les autorités et services administratifs du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités allemandes et à collaborer avec ces dernières.*"

Et c'est donc dans le débat entre les partisans et les opposants à la signature de l'armistice, que se manifestent les premiers actes de refus et de résistance à l'égard de l'État français et de l'Allemagne nazie.

## 1940 : refuser

---

Les premiers à adopter une position de refus, sont ceux qui étaient engagés sur un plan idéologique : militants communistes, élus de la III<sup>e</sup> République, francs-maçons et libres penseurs. L'État français prend très tôt des mesures répressives à leur égard.

Avant même l'instauration de l'État français, le 11 juillet 1940, le gouvernement Daladier avait pris des mesures à l'encontre des communistes considérés comme des traîtres suite au pacte germano-soviétique signé le 23 août 1939.

Dès août-septembre 1939, la presse communiste est interdite et le parti est dissous le 26 septembre. Immédiatement, le groupe communiste se reconstitue sous le nom de Groupe ouvrier et paysan français et adresse une lettre le 1er octobre à Édouard Herriot, président de la chambre des députés, appelant « à délibérer en séance publique sur le problème de la paix ». Cette lettre largement diffusée par les communistes est considérée par le gouvernement et plus largement par l'opinion publique comme un acte d'intelligence avec l'ennemi. Maurice Thorez déserte, plusieurs parlementaires sont arrêtés... Les positions se durcissent. Les rescapés du parti communiste entrent dans la clandestinité, ils appellent au sabotage des armes, dénoncent la guerre contre Hitler qui n'est plus, selon eux, qu'une guerre impérialiste faite au seul profit de l'Angleterre.

Le tract (**Doc. 13 et 14**) sur lequel, d'une écriture manuscrite, il est inscrit au dos « Français lis ça et fais le lire. Pour toi » est anonyme mais au regard de son contenu, de la date à laquelle il a été distribué, il est permis de penser qu'il est l'acte d'un militant communiste.

Le 10 juin 1940, face à l'offensive allemande, le gouvernement part à Bordeaux. Le débat sur un éventuel armistice divise la France. Deux visions de l'avenir s'affrontent. Le général De Gaulle, de retour d'une mission à Londres, refuse la défaite et il appelle à résister aux Allemands (**Doc. 15**).

Sur décision du gouvernement, 27 parlementaires se trouvent embarqués depuis le 20 juin à bord du Massilia pour aller continuer la lutte en Afrique du Nord. Or, le 22 juin 1940, l'armistice est signé. Les 27 parlementaires du Massilia demandent à revenir pour prendre part aux décisions politiques (**Doc. 16 et 17**).

Mais le gouvernement, sous la pression de Pierre Laval, empêche leur retour. Décriés dans la presse, les passagers du Massilia deviennent aux yeux de l'opinion publique des « fuyards », des « déserteurs » (**Doc. 18**).

Alors que les partis politiques sont divisés et qu'une partie de ses adversaires est neutralisée, le Maréchal Pétain va mettre fin à la IIIe République.

Le 10 juillet 1940, députés et sénateurs accordent les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Peu nombreux sont ceux qui s'opposent à ce vote : 80 sur 670 parlementaires présents. Augustin Malroux, député socialiste S.F.I.O. du Tarn, fait partie de ceux-là (**Doc. 19**).

Le 10 juin 1940, face à l'offensive allemande, le gouvernement part à Bordeaux. Le débat sur un éventuel armistice divise la France. Deux visions de l'avenir s'affrontent. Le général De Gaulle, de retour d'une mission à Londres, refuse la défaite et il appelle à résister aux Allemands.

Le 11 juillet, l'État français est instauré. Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont entre les mains du Maréchal Pétain. La surveillance de la population et la répression à l'égard des opposants à ce nouveau régime s'accroissent (**Doc. 20**).

Pourtant, au risque de se voir déclassé ou pire, interné, certains continuent à manifester leur refus **(Doc. 21 à 23)**.

Il devient de plus en plus difficile, voire impossible, de s'opposer ouvertement au régime dictatorial de Pétain, les résistants entrent dans la clandestinité.

## 1940 : résister

---

Les résistants les mieux identifiés sont ceux de la France libre, régime de résistance extérieure fondé à Londres par le général de Gaulle **(Doc. 24)**.

De Gaulle appelle à poursuivre le combat dès le 18 juin 1940. D'abord rappelé à l'ordre par l'État français, il est destitué le 5 juillet suite à son allocution prononcée sur Radio Londres puis condamné à mort par contumace le 2 août 1940.

Bien que le général de Gaulle soit reconnu par Churchill comme « chef des Français libres » le 28 juin 1940, les débuts sont difficiles. En cette année 1940 où le Maréchal Pétain bénéficie encore d'une aura importante, ils sont peu nombreux à croire dans l'action du général **(Doc. 25)**.

Fin 1940, la force de combat de la France Libre compte 35 000 combattants mais son influence est encore très limitée sur la Résistance intérieure **(Doc. 26)**

Sur le territoire français, les résistants de l'année 1940 se trouvent parmi les 80 qui ont dit non à Pétain et les 27 parlementaires du Massilia. Pour le Tarn, cela concerne Augustin Malroux et Salomon Grumbach, déjà évoqués précédemment.

Dans sa proposition d'attribuer à titre posthume la Croix de la Libération à Augustin Malroux, instituteur et député socialiste du Tarn, le recteur de l'académie de Toulouse retrace en quelques lignes son parcours **(Doc. 27)**.

Quant à Salomon Grumbach, sénateur socialiste, il est arrêté en septembre 1940 et reste interné jusqu'en mai 1941. Il vit ensuite en « résidence forcée » à Mende où il parvient à prendre contact avec la Résistance.

La Résistance dans le Tarn s'organise fin 1941-début 1942. À l'exception de ceux qui ont pris une position publique à l'égard du Maréchal Pétain, il est difficile de relever les actes de résistance marqués du sceau de la clandestinité.

Que penser de ce vol de mitraillette ? Acte de résistance ? **(Doc. 28)**

Quant à cette action lancée par l'Action française vis-à-vis des journaux collaborationnistes, a-t-elle été mise en œuvre par ses militants d'extrême-droite ? **(Doc. 29)**

Parmi les nombreux internés administratifs, difficile de déterminer ceux qui étaient déjà actifs dans la Résistance en 1940. Comme des milliers de communistes en septembre-octobre 1940, Danton Blanquet, est arrêté en raison de son engagement politique.

Jusqu'en janvier 1942, Danton Blanquet voit refuser ses demandes de libération car « il n'a fait aucun acte, ni souscrit aucune déclaration formelle pour renier ses opinions et modifier son attitude passée ». Sa libération en janvier 1942 après avoir « souscrit tous les engagements d'usage » marque-t-elle la fin de son engagement ? Il n'en est rien, admis au titre des Combattants volontaires de la Résistance, le dossier de Danton Blanquet instruit entre 1950 et 1953, met en lumière son engagement dans les réseaux de Résistance tarnais après 1942 (**Doc. 30 à 32**).

Certains dossiers, comme ceux de Marcel et Roger Campmas, attestent d'actions clandestines engagées dès 1940 (**Doc. 33**).

Entrer en Résistance en 1940 n'est pas chose aisée, trouver des traces écrites de cet engagement clandestin l'est encore moins, restent les témoignages a posteriori.

Voici ce qu'écrit Charles d'Aragon, responsable départemental pour le Tarn du mouvement de résistance Combat, dans son ouvrage **La Résistance sans héroïsme** :

*« Dix-sept mille résistants ! C'est sûrement trop peu, sauf peut-être pour la première année. [...] Peu important les chiffres. Aujourd'hui ils n'intéressent plus guère que M. le ministre des Pensions et ses services. Quant au témoin vieillissant que je suis, lorsqu'il fait l'inventaire de ses plus lointains souvenirs de Résistance, ce qu'il trouve tout d'abord, c'est une impression de solitude. C'était certainement plus vrai en zone libre qu'ailleurs. [...] Je revois ce qu'était à cette époque [1940] la France méridionale, la France de Vichy. Être opposant alors, c'était se vouer à l'isolement. C'était rompre avec le plus grand nombre. C'est au moins ce que je ressentais et ce que je n'aurais sans doute pas éprouvé si j'avais vécu contestataire au sein d'un peuple en révolte. En fait, dans cette France provinciale, le maréchal Pétain jouissait d'une popularité jamais égalée depuis.*

*[...] au lendemain de l'Armistice [...] des Français que j'ai vu vivre [...] donnaient l'impression d'avoir retrouvé une patrie perdue [...] de se réconcilier tendrement avec leur passé sous l'autorité rassurante d'un chef [...]. Cette civilisation patriarcale et rurale qui naissait ou renaissait dans une atmosphère de légende et dans un concert de bénédictions était plus faite qu'aucune autre pour donner une impression de culpabilité à ceux qui transgressaient les lois.*

*Ainsi me sont apparues les choses. »*

---